

TAUX LIVRETS

| | |
|----------|-------|
| LIVRET A | 0,75% |
| LDD | 0,75% |
| LEP | 1,25% |

PRIX IMMO M² >

| | |
|-----------------|---------|
| AIX-EN-PROVE... | 3 777 € |
| AMIENS | 1 986 € |
| ANGERS | 1 873 € |
| BESANÇON | 1 888 € |

ASSURANCE VIE >

| | |
|------------------------------|------|
| NORWICH LIBRE OPTION 2 (...) | 3,08 |
| NUANCES PRIVILÈGE (CNP A... | 2,30 |
| PANTHEA (AEP NORTIA) | 2,21 |
| PLAN EPARMIL (AGPM VIE A... | 2,98 |

SICAV ET FCP >

| | | |
|-------------------------------------|---------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1 AN | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ACTIONS FRANCE... | +18,51% | |
| ACTIONS FRANCE... | +23,99% | |

EMPRUNTS ÉTATS

| | | |
|-------------------------------------|------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1 AN | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | FR | 0,89% |
| <input checked="" type="checkbox"/> | ALL | 0,31% |

Conseils en Bourse et Placements > Placements > Assurance vie > Assurance vie : la fiscalité 2018

Assurance vie : la fiscalité 2018



ASSURANCE VIE Par Henri Réau

Publié le 27/12/2017 à 16:03 - Mis à jour le 27/12/2017 à 16:03

Hausse de la CSG, instauration d'une flat tax ou prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%... Les prélèvements sur l'assurance vie évoluent. Mais le placement préféré des Français conserve son régime fiscal privilégié.

Les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2018 définitivement adoptées, Le Revenu résume les prélèvements fiscaux et sociaux sur l'assurance vie.

A LIRE AUSSI

Publié le 18/12/2017

Quelle assurance vie rapporte le plus ?

Publié le 10/12/2017

Assurance vie : le meilleur placement retraite

Publié le 19/11/2017

Assurance vie : gare aux frais !

Sachant que le placement préféré des Français (après l'immobilier) conserve son statut fiscal privilégié, à savoir des gains peu ou pas taxés et des capitaux décès exonérés de toute taxation le plus souvent.

Fiscalité en cas de retrait (contrats souscrits depuis le 26 septembre 1997)

• Versements avant le 27 septembre 2017 : imposition des gains à l'impôt sur le revenu (IR) ou, sur option, par un

VIDÉOS À LA UNE

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Replay de l'e-réunion avec Philippe Heim, directeur financier de Société Générale

Philippe Heim, directeur financier du groupe Société Générale était en direct depuis le studio du Revenu TV pour...



[Toutes les vidéos](#)

Guide 2018 **Le Revenu**



38 Placements au banc d'essai

les meilleurs produits financiers
(et ceux à éviter)

DEVENIR ABONNÉ

Avec Le Revenu, choisissez votre formule et accédez aux avantages et aux services réservés aux abonnés. Ne ratez plus aucun conseil !



Publié le 12/12/2017

Livret ou assurance vie ?

Publié le 02/12/2017

À quoi sert une assurance vie ?

prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) au taux de 35% avant quatre ans, 15% entre quatre et huit ans et 7,5% après huit ans et au-delà de l'abattement annuel de 4.600 euros (9.200 euros pour un couple marié ou pacsé).

- Versement depuis le 27 septembre 2017 : imposition des gains au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, ou sur option à l'IR, durant les huit premières années. Après huit ans et l'application de l'abattement annuel (4.600 euros/9.200 euros), un prorata est calculé : 7,5% de PFL jusqu'à 150.000 euros de cotisations nettes puis 12,8% de PFU au-delà. L'option à l'IR est toujours possible. Les prélèvements sociaux (17,2%) non retenus au fil du temps (sur les unités de compte et les gains avant 2011 des fonds en euros des contrats multisupports) le sont lors du retrait.

ACTUALITÉ DES MARQUES



Venez faire votre repérage
30 avenue d'Italie, Paris

[Voir les magasins](#)

Fiscalité en cas de décès (contrats souscrits après le 20 novembre 1991)

- Primes versées avant 70 ans : exonération du conjoint ou du partenaire pacsé ; et jusqu'à 152.500 euros pour chaque autre bénéficiaire (taxe de 20% de 152.501 euros à 852.500 euros ; taxe de 31,25% au-delà sur l'épargne versée à partir du 13 octobre 1998).

Incrivez-vous à notre newsletter quotidienne

Envoyer

- Primes versées après 70 ans : exonération du conjoint ou du partenaire pacsé. Pour les autres bénéficiaires, les gains ne sont pas taxés et les primes suivent le barème fiscal des droits de succession après un abattement commun de 30.500 euros (sur les contrats ouverts depuis le 20 novembre 1991).

A NE PAS MANQUER

LES DERNIERS ARTICLES ASSURANCE VIE



S'ABONNER

[Trouvez le revenu en kiosque](#)

Le Quotidien
du Revenu L'information boursière chaque jour



Recevez-le en cliquant ici

Les Trophées 2017
des meilleurs contrats
Assurance Vie

EDITIONS NUMÉRIQUES

ÉDITION 2018 OÙ PLACER VOTRE ARGENT SANS PRENDRE DE RISQUES



FEUILLETER

LES ARTICLES LES PLUS LUS

«ARTICLE»

Aujourd'hui Cette semaine Ce mois-ci

Le 08/01/2018 à 15:55

SCPI et assurance vie : le duo gagnant ?

Le 09/01/2018 à 07:29

Bourse : les trackers grands gagnants de la directive MIF II

Le 08/01/2018 à 07:30

Bourse : cinq valeurs moyennes plus opéables que jamais

Le 08/01/2018 à 09:40

Bourse : les thèmes à privilégier en 2018 selon Credit Suisse